

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-028539-230

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES
COMPAGNIES, L.R.C. (1985), CH. C-36, TELLE
QU'AMENDÉE :

CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPRAPHIC INC.

et

COMPLEXE GROUPE TRANSPRAPHIC INC.

et

9480-5348 QUÉBEC INC.

et

ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C., agissant
et représentée par son commandité 9435-8470
QUÉBEC INC.

et

9435-8470 QUÉBEC INC.

Débitrices

et

Q-12 CAPITAL S.E.C., agissant et représentée par
son commandité 9489-3385 QUÉBEC INC.

et

FONDS D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER SH,
S.E.C., agissant et représentée par son
commandité 9489-3401 QUÉBEC INC.

et

9355-8096 QUÉBEC INC.

et

DOUVILLE MOFFET ET ASSOCIÉS INC.

Requérantes

et

MILLÉNUM CONSTRUCTION INC.

Mise en cause

et

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Contrôleur

et

COFFRAGE M.R. INC., personne morale
légalement constituée ayant son siège au 227,
route 271, St-Benoit-Labre (Québec) G0M 1P0;

Requérante

SIGNIFIÉ CE 11-7-2013
heure : 12:50
DENIS DURAND, Huissier de Justice #0243
Gagnon, Sénéchal, Coulombe & Ass.

**REQUÊTE POUR ÊTRE AUTORISÉ À DÉPOSER UNE PREUVE DE RÉCLAMATION
HORS DÉLAI**

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC,
SIÉGEANT EN CHAMBRE EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE
DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC, LA REQUÉRANTE EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 15 mai 2023, l'Honorable Jean-François Émond, J.C.S. a émis une ordonnance relative au traitement des réclamations des Débitrices, le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. Aux termes de l'ordonnance susdite, notamment, (i) le Contrôleur devait transmettre une copie des Instructions aux Créanciers à chaque Créancier Connue au plus tard le 20 mai 2023 à 17h00 (paragraphe 9); (ii) un Créancier devait produire sa preuve de réclamation au plus tard le 5 juin 2023; et (iii) un Créancier qui n'a pas déposé une Preuve de Réclamation le 5 juin 2023 n'aura droit à aucun avis, sera forclos de faire valoir une Réclamation, ne pourra pas participer aux procédures, ne pourra pas voter et ne pourra recevoir une distribution en vertu du Plan;
3. Le 17 mars 2023, la Requérante a publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis un avis d'hypothèque légale sur l'immeuble de la Débitrice Centre de distribution Transrapide Inc. connu comme étant CTD10, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'avis d'hypothèque légale produite comme étant la pièce R-1;
4. Quoique la Requérante était ainsi une Créancière Connue (selon la définition se trouvant à l'ordonnance susdite), une erreur cléricale a fait en sorte que la Requérante n'apparaît pas à la liste des créanciers des Débitrices et ses coordonnées n'apparaissent pas aux listes de notification et que le Contrôleur ne lui a pas transmis quelque avis que ce soit dans le cadre des procédures en l'instance;
5. Le 3 juillet 2023, la Requérante a reçu des documents de KPMG Inc. ès qualités de syndic à la faillite de Millénium Construction Inc., une société faisant partie du Groupe Huot et a alors fait des vérifications afin de savoir où en était rendu les affaires des Débitrices;

6. C'est dans ce contexte, le 4 juillet 2023, que la Requérante a appris l'existence de l'ordonnance de Jean-François Émond, J.C.S. et le fait qu'elle devait produire une preuve de réclamation au plus tard le 5 juin 2023;
7. En effet, la Requérante et ses principaux demeurent dans la région de la Beauce, ont eu peu de relations d'affaires avec le Groupe Huot et n'ont pas suivi la débâcle financière de celui-ci, croyant être protégés par la publication d'un avis d'hypothèque légale et sa signification à la Débitrice Centre de distribution Transrapide Inc.;
8. Dès que la Requérante a été informée de cette situation, elle a fait les démarches utiles et nécessaires afin de produire une preuve de réclamation au Contrôleur, le tout tel qu'il appert d'une copie de la preuve de réclamation produite comme étant la pièce R-2;
9. La Requérante a toujours eu l'intention de faire valoir sa réclamation à l'encontre de la Débitrice Centre de distribution Transrapide Inc., ce qu'elle aurait fait dans les délais si elle avait été au courant des procédures en la présente instance et si elle avait reçu l'avis du Contrôleur prévu au paragraphe 9 de l'ordonnance rendue par l'Honorable Jean-François Émond, J.C.S. le 15 mai 2023;
10. Conséquemment à ce qui précède, la Requérante est en droit de demander à cette Honorable Cour qu'elle soit autorisée à produire une preuve de réclamation hors délai, le fait d'autoriser cette dernière à produire une preuve de réclamation hors délai n'étant pas préjudiciable aux intérêts des parties et de la justice comme le processus prévu à l'ordonnance n'est pas terminé;
11. La Requérante a toujours été proactive et a agi avec toute la diligence possible compte tenu des circonstances;
12. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la requête de la Requérante Coffrage M.R. Inc. pour être autorisé à déposer une preuve de réclamation hors délai;

DÉCLARER que la preuve de réclamation de la Requérante Coffrage M.R. Inc. doit être acceptée par le Contrôleur comme ayant été produites valablement et comptabilisée et traitée par le Contrôleur;

DÉCLARER que le présent jugement ne doit pas être interprété comme signifiant que cette preuve de réclamation a été analysée et acceptée par le Contrôleur et **ORDONNE** au Contrôleur d'analyser la preuve de réclamation de la Requérante Coffrage M.R. Inc. sur la même base que toutes les autres preuves de réclamations reçues;

LE TOUT, sans frais.

QUÉBEC, ce 7 juillet 2023



RIVARD FOURNIER
Avocats de la Requérante Coffrage M.R. Inc.

DÉCLARATION SOUS SERMENT

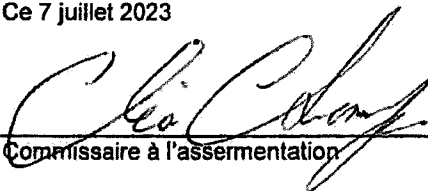
Je, soussignée, Nadia Binet, ayant mon domicile professionnel au 227, route 271, St-Benoit-Labre (Québec) G0M 1P0, affirme solennellement ce qui suit :

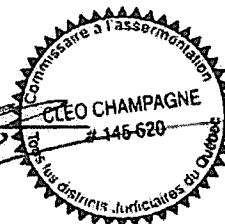
1. Je suis une représentante de la Requérante Coffrage M.R. Inc. en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente *Requête de la Requérante Coffrage M.R. Inc.* pour être autorisé à déposer une preuve de réclamation hors délai sont vrais;

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À SAINT-BENOIT-LABRE
Ce 7 juillet 2023


NADIA BINET

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
DEVANT MOI À SAINT-BENOIT-LABRE
Ce 7 juillet 2023


Commissaire à l'assermentation



AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataire(s) : **CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPARIDE INC.**
2500, rue Beaurevoir
Québec (Québec) G2C 0M4

COMPLEXE GROUPE TRANSPARIDE INC.
2500, rue Beaurevoir
Québec (Québec) G2C 0M4

9480-5348 QUÉBEC INC.
2500, rue Beaurevoir
Québec (Québec) G2C 0M4

ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C.
2500, rue Beaurevoir
Québec (Québec) G2C 0M4

9435-8470 QUÉBEC INC.
2500, rue Beaurevoir, 4^e étage, Entrée B
Québec (Québec) G2C 0M4

Débitrices

KPMG INC. ès qualités de syndic à la faillite de **MILLÉNUM CONSTRUCTION INC.**,
500, Grande Allée Est, suite 600
Québec (Québec) G1R 2J7

Mise en cause

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
801, Grande Allée Ouest, bureau 350
Québec (Québec) G1S 4Z4

Contrôleur proposé

À LA LISTE DE NOTIFICATION

PRENEZ AVIS que la *Requête pour être autorisé à déposer une preuve de réclamation hors délai* de la Requérante sera présentée pour adjudication devant l'honorable Marie-Paule Gagnon, J.C.S. ou l'un des honorables juges de la Cour supérieure siégeant en Chambre commerciale, le **17 juillet 2023, à 9 h 00, salle 3.39**, au Palais de justice de Québec, situé au 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

QUÉBEC, ce 7 juillet 2023



RIVARD FOURNIER

Avocats de la Requérante Coffrage M.R. Inc.

Registre des mentions

Numéro inscription :	27 909 191	Circ. foncière :	Lévis
DHM de présentation :	2023-03-17 11:21		

Registre des mentions

**AVIS D'HYPOTHÈQUE LÉGALE
DE LA CONSTRUCTION (C.c.Q., art. 2727)**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le dix-sept mars
(17-03-2023)

Devant Me Amélie LARIVIÈRE, notaire ayant son domicile professionnel à Saint-Prosper, province de Québec.

COMPARAÎT :

COFFRAGES M.R. INC., société légalement constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* par certificat de constitution en date du 7 novembre 1991, et dont l'existence a été continuée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* depuis son entrée en vigueur le 14 février 2011, immatriculée sous le numéro 1143382837, ayant son siège au 227, Route 271, Saint-Benoît-Labre, province de Québec, G0M 1P0, ici représentée par Annie VACHON, adjointe de la firme LARIVIÈRE BOLDUC NOTAIRES INC., sa mandataire, dûment autorisée aux termes d'une résolution de son conseil d'administration en date du 15 mars 2023 et dont un extrait certifié conforme demeure annexé aux présentes conformément à la *Loi sur le Notariat*.

Ci-après nommée « le créancier »

Son avis d'adresse a été inscrit au Registre foncier sous le numéro 6 654 465 et son inscription est requise en regard de tous les droits hypothécaires ci-après qualifiés.

LEQUEL donne à l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis l'avis suivant aux fins d'inscrire une hypothèque légale résultant de sa participation à la construction d'une bâtisse sur le terrain ci-après décrit.

1. Le créancier a exécuté des travaux de construction, plus précisément des travaux de coffrage, et a fourni de la main-d'œuvre et des matériaux pour le compte de Millénum Construction Inc. sur un immeuble appartenant à Centre de distribution Transrapide Inc. (le propriétaire). Ces travaux ont été exécutés sur l'immeuble ci-après décrit.

2. La créance du créancier s'élevait, en date du quinze mars deux mille vingt-trois (15 mars 2023), à la somme de DEUX CENT CINQ MILLE HUIT CENT CINQ DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (205 805,25 \$), incluant la TPS et la TVQ. À cette somme, il faut ajouter l'intérêt au taux légal, les frais et déboursés de recherche et d'inscription du présent avis contre l'immeuble ci-après décrit.

3. L'immeuble sur lequel les travaux ont été réalisés se désigne comme suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot **SIX MILLIONS CINQ CENT SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (6 506 478)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, dans la circonscription foncière de **LÉVIS**.

Avec les bâtisses dessus construites et portant le numéro 8911, rue des Cordiers, Ville de Lévis, Québec, G6Y 0S8, circonstances et dépendances.

4. Les travaux exécutés et les matériaux fournis par le créancier ont apporté une plus-value à l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant au moins égal sinon supérieur à la somme qui lui est due.

5. Le créancier est dans les délais indiqués au *Code civil du Québec* relativement à l'inscription d'une hypothèque légale des personnes ayant participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble en sa faveur.

6. Le créancier requiert donc l'inscription de l'hypothèque légale résultant de sa participation à la construction d'un bâtiment sur l'immeuble ci-dessus décrit.

DONT ACTE à Saint-Prospier sous le numéro dix mille trois cent six (10 306) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, le créancier, par son représentant, signe en présence du notaire soussigné.

COFFRAGES M.R. INC.

Par : Annie VACHON

Amélie LARIVIÈRE, notaire

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL DEMEURÉ EN MON ÉTUDE

Signatures numériques

Reproduction du nom du signataire du document numéro 27 909 191

Nom du signataire du document 27 909 191

Amelie Larivière

*Je certifie que la réquisition présentée le 2023-03-17 à 11:21 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Lévis
sous le numéro 27 909 191.*

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis
Forme :	Notariée en minute
Notaire instrumentant :	Me Amélie Larivière
Numéro de minute :	10 306

 *** RAPPORT TX FAX ***

EMISSION OK

N° TACHE	0389
ADR. DESTINATAIRE	4186240414
SOUS-ADRESSE	
ID DESTINATAIRE	
HEURE DEB.	07/06 17:42
DUREE TX/RX	05'18
PGS.	24
RESULTAT	OK

Deloitte.

Restructuration Deloitte Inc.
 801, Grande Allée Ouest
 Bureau 350
 Québec, Québec G1S 4Z4
 Canada

Tél.: 418 624-6020
 Téléc.: 418 624-0414
 transrapide@deloitte.ca

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-028539-230

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR
 LES ARRANGEMENTS AVEC LES
 CRÉANCIERS DES COMPAGNIES:**

COUR SUPÉRIEURE
 (Chambre commerciale)

CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPRAPIDE INC.

et

COMPLEXE GROUPE TRANSPRAPIDE INC.

et

9480-5348 QUÉBEC INC.

et

ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C., agissant et
 représentée par son commandité **9438-8470 QUÉBEC
 INC.**

et

9435-8470 QUÉBEC INC.

(ci-après désignées collectivement les « **Débitrices** »)

FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION¹

Le formulaire de preuve de réclamation dûment complété et les pièces justificatives à l'appui doivent être reçus par le Contrôleur **au plus tard le 5 juin 2023 à 17 h (Heure de Québec)**, par la poste, messenger, courriel ou télécopieur à l'adresse suivante :

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Contrôleur de Centre de distribution Transrapide Inc. et als

801, Grande-Allée Ouest, bureau 350

Québec (Québec) G1S 4Z4

Courriel : transrapide@deloitte.ca

Télécopieur : 418-624-0414

I. DÉTAILS AFFÉRENTS AU CRÉANCIER

1. Nom légal ou dénomination
 sociale complète du Créancier : COOPERAGE M.P. INC.



Restructuration Deloitte Inc.
801, Grande Allée Ouest
Bureau 350
Québec, Québec G1S 4Z4
Canada

Tél.: 418 624-6020
Télec.: 418 624-0414
transrapide@deloitte.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° : 200-11-028539-230

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR
LES ARRANGEMENTS AVEC LES
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES:**

CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPRAPIDE INC.
et
COMPLEXE GROUPE TRANSPRAPIDE INC.
et
9480-5348 QUÉBEC INC.
et
ENTREPOSAGE DES RIVEURS, S.E.C., agissant et
représentée par son commandité **9435-8470 QUÉBEC
INC.**
et
9435-8470 QUÉBEC INC.

(ci-après désignées collectivement les « **Débitrices** »)

FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION¹

Le formulaire de preuve de réclamation dûment complété et les pièces justificatives à l'appui doivent être reçus par le Contrôleur **au plus tard le 5 juin 2023 à 17 h (Heure de Québec)**, par la poste, messenger, courriel ou télécopieur à l'adresse suivante :

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
Contrôleur de Centre de distribution Transrapide inc. et als

801, Grande-Allée Ouest, bureau 350
Québec (Québec) G1S 4Z4
Courriel : transrapide@deloitte.ca
Télécopieur : 418-624-0414

I. DÉTAILS AFFÉRENTS AU CRÉANCIER

1. Nom légal ou dénomination sociale complète du Créancier : **COFFRAGE M.R. INC.**

¹ Tout Créancier revendiquant un droit à l'hypothèque légale de la construction en vertu du *Code civil du Québec* ou ayant publié une telle hypothèque sur plus d'un immeuble des Débitrices ou en lien avec des projets distincts réalisés pour les Débitrices doit compléter une Preuve de Réclamation distincte pour chacun des projets ayant été réalisés pour chacune des Débitrices.

FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

Page 2

2. Adresse postale du Créancier : 227, route 271, CP 1020
St-Benoit-Labre (Québec) G0M 1P0
3. Numéro de téléphone du Créancier : 418-228-1578
4. Numéro de télécopieur du Créancier : 418-228-1906
5. Adresse de courrier électronique : nbinet@lesconstructionsbinet.com
6. Nom et titre de la personne-ressource : Nadia Binet
7. Le Créancier revendique-t-il un droit à l'hypothèque légale de la construction en vertu du *Code civil du Québec* ou a-t-il publié une telle hypothèque sur plus d'un immeuble des Débitrices ou en lien avec des projets distincts réalisés pour chacune des Débitrices ? Oui
(Si vous répondez « Oui », veuillez-vous assurer de remplir une Preuve de Réclamation distincte pour chacun des projets ayant été réalisés pour chacune des Débitrices)

II. PREUVE DE RÉCLAMATION

Je (*Nom du Créancier ou du représentant du Créancier*) Nadia Binet certifie par les présentes que le Créancier d'une ou des Débitrices, soit (*Précisez la ou lesquelles des Débitrices sont débitrices du Créancier*) Centre de distribution Transrapide Inc.

détient une Réclamation ayant pris naissance avant le 3 mai 2023, que je suis (*Précisez le titre ou la fonction du représentant du Créancier*) vice-présidente du Créancier et que je suis au courant de toutes circonstances entourant la Réclamation visée par les présentes.

FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

Page 3

III. NATURE DE LA RÉCLAMATION (Cochez et complétez les cases appropriées)

**CENTRE DE
DISTRIBUTION
TRANSRAPIDE
INC.**

RÉCLAMATION NON GARANTIE DE \$CA En ce qui concerne cette créance,
le Créancier ne détient aucun avoir à titre de garantie ;

RÉCLAMATION GARANTIE DE 205 805,25 \$CA

En ce qui concerne cette créance, le Créancier détient des avoirs de la Débitrice
à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à 205 805,25 \$CA et dont
les détails sont mentionnés ci-après (Fournir les détails sur les biens grevés de
garanties, incluant la date à laquelle la garantie a été consentie et fournir une
copie des documents afférents) :

CTD10 (Rue des Riveurs / 6 506 478 et 6 517 338) aux termes d'un avis
d'hypothèque légale de la construction publié le 17 mars 2023 au bureau de la
publicité des droits sous le numéro 27 909 191 et d'un avis d'hypothèque légale
de la construction qui est en voie de publication au bureau de la publicité des
droits.

**COMPLEXE
GROUPE
TRANSRAPIDE
INC.**

RÉCLAMATION NON GARANTIE DE \$CA En ce qui concerne cette créance,
le Créancier ne détient aucun avoir à titre de garantie ;

RÉCLAMATION GARANTIE DE \$CA

En ce qui concerne cette créance, le Créancier détient des avoirs de la Débitrice
à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \$CA et dont les
détails sont mentionnés ci-après (Fournir les détails sur les biens grevés de
garanties, incluant la date à laquelle la garantie a été consentie et fournir une
copie des documents afférents) :

**9480-5348
QUÉBEC INC.**

RÉCLAMATION NON GARANTIE DE \$CA En ce qui concerne cette créance,
le Créancier ne détient aucun avoir à titre de garantie ;

FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

Page 4

**9480-5348
QUÉBEC INC.**

RÉCLAMATION GARANTIE DE \$CA

En ce qui concerne cette créance, le Créancier détient des avoirs de la Débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \$CA et dont les détails sont mentionnés ci-après (*Fournir les détails sur les biens grevés de garanties, incluant la date à laquelle la garantie a été consentie et fournir une copie des documents afférents*) :

**ENTREPOSAGE
DES RIVEURS,
S.E.C.**, agissant
et représentée
par son
commandité
**9435-8470
QUÉBEC INC.**

RÉCLAMATION NON GARANTIE DE \$CA En ce qui concerne cette créance, le Créancier ne détient aucun avoir à titre de garantie;

RÉCLAMATION GARANTIE DE \$CA

En ce qui concerne cette créance, le Créancier détient des avoirs de la Débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \$CA et dont les détails sont mentionnés ci-après (*Fournir les détails sur les biens grevés de garanties, incluant la date à laquelle la garantie a été consentie et fournir une copie des documents afférents*) :

**9435-8470
QUÉBEC INC.**

RÉCLAMATION NON GARANTIE DE \$CA En ce qui concerne cette créance, le Créancier ne détient aucun avoir à titre de garantie;

RÉCLAMATION GARANTIE DE \$CA

En ce qui concerne cette créance, le Créancier détient des avoirs de la Débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \$CA et dont les détails sont mentionnés ci-après (*Fournir les détails sur les biens grevés de garanties, incluant la date à laquelle la garantie a été consentie et fournir une copie des documents afférents*) :

FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

Page 6

Noms des fournisseurs et des
sous-traitants retenus par le
Créancier : N/A

Sommes totales reçues de la ou
des Débitrices : 0 \$

Date de la publication de l'Avis
d'hypothèque légale de la
construction, le cas échéant : 17 mars 2023

Date de la publication d'un
préavis d'exercice ou du dépôt
d'un recours, le cas échéant : N/A

DOCUMENTS ADDITIONNELS À FOURNIR SI VOTRE RÉCLAMATION IMPLIQUE UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE DE LA CONSTRUCTION EN VERTU DU CODE CIVIL DU QUÉBEC :

1. Copie du contrat initial/bon de commande et de tout amendement ou avenant;
2. Copie de la lettre de dénonciation du contrat/bon de commande et de la preuve de réception;
3. Copie de toute modification à la lettre de dénonciation originale du contrat/bon de commande et de la preuve de réception;
4. Copie des échanges relatifs à l'approbation de modifications ou extras au contrat/bon de commande;
5. État de compte cumulatif à jour, lequel doit présenter le capital réclamé par le Créancier séparément des intérêts;
6. Demandes de paiement et décompte progressif;
7. Copie des factures;
8. Liste de tous les sous-traitants et fournisseurs engagés par le Créancier et sommes dues à chacun de ceux-ci avec les mêmes détails que ceux requis pour la Réclamation du Créancier;
9. Quittance(s) partielle(s) ou finale(s) des sous-traitants et fournisseurs engagés par le Créancier;
10. Quittance(s) partielle(s) ou finale(s) transmise(s) par la CNESST et par la CCQ;
11. Certificat de réception provisoire ou d'acceptation partielle des travaux, le cas échéant;
12. Certificat de réception finale ou d'acceptation totale des travaux, le cas échéant;
13. Copie de toute procédure déposée par le Créancier;
14. Tout autre document que le Créancier juge pertinent à l'analyse de sa Réclamation.

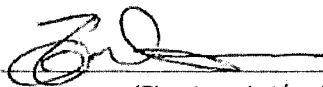
FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

Page 7

VI. DÉPÔT DE LA RÉCLAMATION

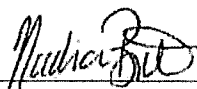
Un Créancier qui n'aura pas déposé sa Preuve de Réclamation accompagnée des pièces justificatives au plus tard le **5 juin 2023 à 17 h (heure de Québec)** i) n'aura droit à aucun autre avis, ii) sera forcé de faire valoir une Réclamation envers les Débitrices, iii) ne pourra pas participer comme Créancier dans les procédures intentées en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies à l'égard des Débitrices, iv) ne pourra pas voter sur quelque question que ce soit relative aux procédures intentées en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies à l'égard des Débitrices, incluant le Plan, v) ne pourra pas déposer une Réclamation à l'encontre des Débitrices, et vi) ne pourra pas recevoir une distribution en vertu du Plan.

SIGNÉ à St-Benoit-Labre, ce 6^e jour de juillet 2023



(Signature du témoin)

Francis Desharnais
Inscrire le nom en lettres moulées



(Signature du Créancier ou de son représentant)

Nadia Binet
Inscrire le nom en lettres moulées



2500, rue Beauvevoir, entrée B, 4e étage
 Québec QUEBEC G2C 0M4
 (418)843-1040

Il faut indiquer le
 numéro d'ordre sur
 toutes les copies
 factures et lettres.

21212

BON DE COMMANDE

Envoyer à : COFFRAGES MR INC

227, ROUTE 271 CP 1020
 ST-BENOIT LABRE QC G0M 1P0
 CANADA

Tél. : (418)227-5573 Taxe fédérale :
 Fax : (418)228-1906 Taxe provinciale :

NUMÉRO CONTRAT : 21212

Date : 22/10/25

Taxe fédérale : 812747665RT0001

Taxe provinciale : 1216446301TQ0001

RBQ Number : 5626-7644-01

Projet : CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSRA

Description du contrat original et détails des coûts

Act.	Description	Qté	Prix unit.	Montant
C0310	COFFRAGE			179,000.00

Le sous-traitant s'engage à exécuter les travaux de coffrage du projet **CD Transrapide Phase 10** selon sa soumission MR-22-681 datée du 19-10-2022, annotée, signée et ci-jointe en conformité avec les plans, devis, addendas, de toutes les disciplines ainsi que les portées de travaux générales et spécifiques.

Liste des plans, devis, addendas et directives :

Architecture

- 22-05-26_2710_Centre de Distribution Transrapide_Phase 10
- 22-07-22_CD Transrapide 10_Plans Architecture_22-07-22
- CD Transrapide_Phase 10_22-08-31
- CD Transrapide_Phase 10_22-10-03

Structure

Mécanique / Électrique

Plan Structure des conduits de protection incendie

Civil

22-110 Transrapid ph 10 Emi 01 Pour permis 2022-07-22

Sous-total :	179,000.00
T.P.S. :	8,950.00
T.V.Q. :	17,855.25
Total :	205,805.25

(Ce contrat est sujet aux conditions contractuelles)

Signature :

Signature :



Sous-traitant

S.V.P. signer et retourner une copie



22-681

RENSEIGNEMENTS POUR DÉNONCIATION DE CONTRAT

Nom du projet : Centre de distribution Transrapide phase 10

Nom du propriétaire : Centre de distribution Transrapide

Adresse du propriétaire : 2500, rue Beaurevoir, Entrée B, 4^{ème} étage, Québec, QC G2C 0M4

Adresse du site des travaux : 8911, rue des Cordiers, Lévis Québec

Numéro de lot : 6 506 478

Entrepreneur général : Millénum Construction Inc

Adresse de l'entrepreneur : 2500, rue Beaurevoir, Entrée B, 4^{ème} étage, Québec, QC G2C 0M4

Responsable du projet : Sébastien Roy

Numéro de téléphone : 418 843-1040 # 1161

Numéro de télécopieur : 418 624-6660

Adresse courriel : sroy@millenum.ca

Surintendant : Christian Langevin

Numéro de téléphone : 418 387-9790

Numéro de télécopieur : 418 624-6660

Adresse courriel : clangevin@millenum.ca

Responsable des comptes payables : Sylvie Gagnon

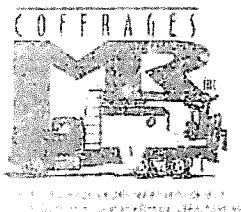
Numéro de téléphone : 418 687-4001

Numéro de télécopieur : 418 624-6660

Adresse courriel : sgagnon@sihuot.com

Cautionnement : Nil

*Svp Indiquer le numéro du bon de commande qui vous sera remis sur chacune de vos factures.



SPÉCIALITÉ EN COFFRAGE

- RÉSIDENTIEL
- COMMERCIAL
- INDUSTRIEL

RECOMMANDÉ RN 546 218 008 CA

Le 25 octobre 2022

CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSRAPIDE
2500, RUE BEAUVOIR, ENTRÉE B, 4 IÈME ÉTAGE
QUEBEC, QC
G2C 04M

Projet : CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSRAPIDE PHASE #10, 8911 RUE DES
CORDIERS, LÉVIS

Objet : Dénonciation de contrat, travaux de coffrage

Madame. Monsieur.

Il nous fait plaisir de vous informer que nous avons obtenu de MILLÉNUM CONSTRUCTION INC. entrepreneur général, un contrat au montant approximatif de CENT-SOIXANTE-DIX-NEUF-MILLE (179,000.00\$) plus taxes, plus les suppléments s'il y a lieu, relativement au projet ci-haut mentionné. Nous prévoyons débiter les travaux sous peu.

Le présent avis vous est donné en conformité avec les dispositions des articles 2724 et suivants du Code civil du Québec aux fins de conservation de notre droit à l'hypothèque légale.

Cependant, cet avis ne doit en aucune manière être interprété comme portant atteinte à la solvabilité ou à l'intégrité de notre client, mais plutôt comme le respect des exigences du Code civil du Québec.

Soyez donc assuré de notre pleine et entière collaboration dans la réalisation de votre projet. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné durant les heures d'affaires.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

François Desharnais, Contrôleur

c. c. MILLENUM CONSTRUCTION INC.



Date: 2023/03/15

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous la date de la livraison et la signature de la personne qui a accepté l'envoi sous mentionné

Numéro d'article RN627835504CA

Nom de produit Poste-lettres

Numéro de référence 1 Sans Objet

Numéro de référence 2 Sans Objet

Date de livraison (aaaa/mm/jj) 2022-10-28

Nom du signataire K NARSISSE

Signature

Salutations distinguées,

Réseau des relations avec la clientèle

1 888 550-6333.

(de l'extérieur du Canada 1 416 979-3033)

Cette copie est conforme à la date de livraison et à l'image de signature de la personne qui a accepté les envois susmentionnés. Ces informations ont été extraites de la banque de données de Postes Canada

Centre Dist. TransRapide

2500 rue Beauvieux
Entrée B 4^e étage

Québec, Qc G2C0M4

FOR DELIVERY
CONFIRMATION

CONFIRMATION
DE LA LIVRAISON

CPC Tracking Number
RN 627 835 504 CA

33-916-504 (17-12)

117-22-681

État de compte 14/06/2023

COFFRAGES M.R. INC.
 227 ROUTE 271, C.P. 1020
 ST-BENOIT LABRE, QC.
 G0M 1P0 *Tél. : 418 227-5573*

Client : 8431040

MILLENUM CONSTRUCTION
 2500 RUE BEAUREVOIR, ENTRÉE B
 4 IEME ÉTAGE
 QUEBEC, QC
 G2C 0M4

<i>Date</i>	<i>Facture</i>	<i>Référence</i>	<i>Montant</i>	<i>Paiement</i>	<i>Solde</i>
23/11/2022	Fa	6040 22-681 TRANSPRAPHIDE PF-	166 702.25	0.00	166 702.25
16/12/2022	Fa	6073 22-681 TRANSPRAPHIDE PF-	18 522.47	0.00	18 522.47
15/03/2023	Fa	6116 22-681 TRANSPRAPHIDE PF-	20 580.53	0.00	20 580.53

<i>Courant</i>	<i>30 Jours</i>	<i>60 Jours</i>	<i>90 Jours</i>	<i>Total dû</i>
0.00	0.00	0.00	205 805.25	205 805.25

Facture

23/11/2022

6040

M. FRANCES M R INC
27 ROUTE 271 C.P. 1020
ST-BENOIT-LABRE QC

Tél: 418 227-5573

Référence

22-681 TRANSPRAPIDE PH #10

22-681-6431040

Expédier à

MILLENUM CONSTRUCTION
2500 RUE BEAUREVOIR, ENTRÉE B
4IEME ÉTAGE
QUÉBEC QC G2C 0M4

Même

Tél.: 418 843-1040

PROJET TRANSPRAPIDE PHASE
#10

BON DE COMMANDE #21212

TRAVAUX DE COFFRAGE
NOVEMBRE 2022

\$179,000.00 X 90%	1	161100.00	161 100 00	AB
RETENUE 10%	-1	16110.00	-16 110 00	AB

418(2) 2868-1551-85

Sous-total : 144 990 00

TPS : 7 249 50

TVP : 14 462 75

Total : 166 702 25

418(2) 2868-1551-85
418(2) 2868-1551-85
418(2) 2868-1551-85

Facture

16/12/2022

6073

COFFRAGES M.R. INC.
227 ROUTE 271, C.P. 1020
ST-BENOIT LABRE, QC.
G0M 1P0

Tél.: 418 227-5573

Référence : 22-681 TRANSPRAPH#10

Client: 8431040

Expédier à :

MILLENUM CONSTRUCTION
2500 RUE BEAUREVOIR, ENTRÉE B
4 IEME ÉTAGE
QUEBEC, QC G2C 0M4

Même

Tél.: 418 843-1040

PROJET TRANSPRAPH#10
PHASE #10

BON DE COMMANDE #21212

TRAVAUX DE COFFRAGE
DECEMBRE 2022

\$179,000.00 X 100%	1	179000.00	179 000.00	AB
RETENUE 10%	-1	17900.00	-17 900.00	AB
DÉJÀ FACTURÉ	-1	144990.00	-144 990.00	AB

RBQ:2868-1351-85

Sous-total : 16 110.00

A) Inscrit : R131038739
B) Inscrit : 1011459141

TPS : 805.50
TVP : 1 606.97

Total : 18 522.47

Facture

15/03/2023

6116

COFFRAGES M.R. INC.
227 ROUTE 271, C.P. 1020
ST-BENOIT LABRE, QC.
G0M 1P0 *Tél.* : 418 227-5573

Référence : 22-681 TRANSPRAPIDE PH#10

Client : 8431040

Expédier à :

MILLENUM CONSTRUCTION
2500 RUE BEAUREVOIR, ENTRÉE B
4 IEME ÉTAGE
QUEBEC, QC G2C 0M4

Même

Tél. : 418 843-1040

PROJET TRANSPRAPIDE
PHASE #10

BON DE COMMANDE #21212

RETENUE 10%

\$179,000.00 X 10%

1

17900 00

17 900.00

AB

RBQ:2868-1351-85

Sous-total : 17 900.00

A) Inscrit R131038739

TPS : 895.00

B) Inscrit 1011459141

TVP : 1 785.53

Total : 20 580.53

Registre des mentions

Numéro inscription :	27 909 191	Circ. foncière :	Lévis
DHM de présentation :	2023-03-17 11:21		

Registre des mentions

C
11291-3

**AVIS D'HYPOTHÈQUE LÉGALE
DE LA CONSTRUCTION (C.c.Q., art. 2727)**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le dix-sept mars
(17-03-2023)

Devant Me Amélie LARIVIÈRE, notaire ayant son domicile professionnel à Saint-Prosper, province de Québec.

COMPARAÎT :

COFFRAGES M.R. INC., société légalement constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* par certificat de constitution en date du 7 novembre 1991, et dont l'existence a été continuée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* depuis son entrée en vigueur le 14 février 2011, immatriculée sous le numéro 1143382837, ayant son siège au 227, Route 271, Saint-Benoît-Labre, province de Québec, G0M 1P0, ici représentée par Annie VACHON, adjointe de la firme LARIVIÈRE BOLDUC NOTAIRES INC., sa mandataire, dûment autorisée aux termes d'une résolution de son conseil d'administration en date du 15 mars 2023 et dont un extrait certifié conforme demeure annexé aux présentes conformément à la *Loi sur le Notariat*.

Ci-après nommée « le créancier »

Son avis d'adresse a été inscrit au Registre foncier sous le numéro 6 654 465 et son inscription est requise en regard de tous les droits hypothécaires ci-après qualifiés.

LEQUEL donne à l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis l'avis suivant aux fins d'inscrire une hypothèque légale résultant de sa participation à la construction d'une bâtisse sur le terrain ci-après décrit.

1. Le créancier a exécuté des travaux de construction, plus précisément des travaux de coffrage, et a fourni de la main-d'œuvre et des matériaux pour le compte de Millénum Construction Inc. sur un immeuble appartenant à Centre de distribution Transrapide Inc. (le propriétaire). Ces travaux ont été exécutés sur l'immeuble ci-après décrit.
2. La créance du créancier s'élevait, en date du quinze mars deux mille vingt-trois (15 mars 2023), à la somme de DEUX CENT CINQ MILLE HUIT CENT CINQ DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (205 805,25 \$), incluant la TPS et la TVQ. À cette somme, il faut ajouter l'intérêt au taux légal, les frais et déboursés de recherche et d'inscription du présent avis contre l'immeuble ci-après décrit.
3. L'immeuble sur lequel les travaux ont été réalisés se désigne comme suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot **SIX MILLIONS CINQ CENT SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (6 506 478)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, dans la circonscription foncière de **LÉVIS**.

Avec les bâtisses dessus construites et portant le numéro 8911, rue des Cordiers, Ville de Lévis, Québec, G6Y 0S8, circonstances et dépendances.

4. Les travaux exécutés et les matériaux fournis par le créancier ont apporté une plus-value à l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant au moins égal sinon supérieur à la somme qui lui est due.

5. Le créancier est dans les délais indiqués au *Code civil du Québec* relativement à l'inscription d'une hypothèque légale des personnes ayant participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble en sa faveur.

6. Le créancier requiert donc l'inscription de l'hypothèque légale résultant de sa participation à la construction d'un bâtiment sur l'immeuble ci-dessus décrit.

DONT ACTE à Saint-Prospier sous le numéro dix mille trois cent six (10 306) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, le créancier, par son représentant, signe en présence du notaire soussigné.

COFFRAGES M.R. INC.

Par : Annie VACHON

Amélie LARIVIÈRE, notaire

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL DEMEURÉ EN MON ÉTUDE

Signatures numériques

Reproduction du nom du signataire du document numéro 27 909 191

Nom du signataire du document 27 909 191

Amelie Lariviere

*Je certifie que la réquisition présentée le 2023-03-17 à 11:21 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Lévis
sous le numéro 27 909 191.*

Identification de la réquisition

Mode de présentation	Avis
Forme :	Notariée en minute
Notaire instrumentant	Me Amélie Larivière
Numéro de minute :	10 306

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES
DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE LÉVIS

**AVIS D'HYPOTHÈQUE LÉGALE D'UNE PERSONNE AYANT PARTICIPÉ À LA
CONSTRUCTION ET/OU LA RÉNOVATION D'UN IMMEUBLE**
(Articles 2724, 2726 et suivants du *Code civil du Québec*)

À : **CENTRE DE DISTRIBUTION TRANSPRAPHIC INC.**, personne morale légalement constituée ayant son siège au 2500, rue Beauvoir, Québec (Québec) G2C 0M4;

(Ci-après désigné le : « **Propriétaire** »)

ET : **KPMG INC.**, ès qualités de syndic à la faillite de **MILLÉNUM CONSTRUCTION INC.**, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaire au 500, Grande-Allée Est, Suite 600, Québec (Québec) G1R 2J7;

(Ci-après désigné l' : « **Entrepreneur général** »)

ATTENDU QUE la Créancière a publié au Registre foncier du Québec de la circonscription foncière de Lévis un avis d'hypothèque légale de la construction le 17 mars 2023 (ci-après désigné le : « **Premier avis** »);

ATTENDU QUE cet avis d'hypothèque légale de la construction a omis d'indiquer un (1) lot à son paragraphe 3 et qu'il y a lieu de corriger cette situation par la publication du présent avis, étant entendu que le présent avis est fait sans novation à l'égard du Premier avis. Toutefois, le présent avis est complet et inclus tant le lot que les montants du Premier avis de sorte que, dans l'éventualité où il est reconnu, les informations y étant contenues peuvent être utilisées seul, sans nécessité de se référer à l'information se trouvant au Premier avis.

Date et lieu

Le 6^e jour du mois de juillet 2023 (06-07-2023) à Saint-Benoit-Labre, province de Québec.

Nature de l'avis

Avis d'hypothèque légale d'une personne ayant participé à la construction et/ou la rénovation d'un immeuble selon les articles 2724, 2726 et suivants du *Code civil du Québec*.

Désignation de la personne donnant l'avis et de la créancière

COFFRAGE M.R. INC., personne morale légalement constituée ayant son siège au 227, route 271, Saint-Benoit-Labre (Québec) G0M 1P0 (ci-après désignée la : « **Créancière** »), agissant et ici représentée par son mandataire, Nadia Binet, étant dûment autorisée à agir aux fins des présentes.

Montant de la créance

La **Créancière** a fourni des services de coffrage pour un immeuble du **Propriétaire** et ce à la demande expresse de l'**Entrepreneur général** pour lesquels ceux-ci sont toujours endettés envers la **Créancière** pour un montant de **DEUX CENT CINQ MILLE HUIT CENT CINQ DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (205 805,25 \$)**, toutes taxes incluses, en sus des intérêts, quant à l'immeuble ci-après décrit, à savoir:

DÉSIGNATION

- A) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot **SIX MILLION CINQ CENT SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (6 506 478)** du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lévis;

- B) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot **SIX MILLION CINQ CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE-HUIT (6 517 338)** du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lévis;

Avec bâtisses dessus construites, situé sur la rue des Riveurs, Lévis (Québec) G6V 0A2

1. À la demande expresse et directe du **Propriétaire et/ou Entrepreneur général**, la **Créancière** a fourni des services et fourni des matériaux de coffrage pour l'immeuble ci-haut décrit appartenant au **Propriétaire** et, dans le cadre de son mandat, elle a contracté avec l'**Entrepreneur général**.
2. Les services rendus et les matériaux fournis par la **Créancière** ont donné à l'immeuble ci-haut décrit une plus-value au moins égale ou supérieure à la somme de **DEUX CENT CINQ MILLE HUIT CENT CINQ DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (205 805,25 \$)** toutes taxes incluses, en sus des intérêts;
3. Les travaux de construction effectués sur ledit immeuble ne sont pas terminés à ce jour ou le sont depuis moins de trente (30) jours;
4. La **Créancière** est dans les délais légaux pour procéder à l'inscription du présent avis d'hypothèque légale;
5. La soussignée requiert au nom de la **Créancière** l'inscription d'un avis d'hypothèque légale d'une personne ayant participé à la construction et/ou la rénovation d'un immeuble à l'encontre de l'immeuble susdit, et ce, pour la somme de **DEUX CENT CINQ MILLE HUIT CENT CINQ**

DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (205 805,25 \$), toutes taxes incluses, en plus des intérêts et de tous les frais de préparation, d'inscription et de signification du présent avis;

En foi de quoi, j'ai signé à Québec, ce 6 juillet 2023



Par: **Nadia Binét**, dûment autorisé
COFFRAGE M.R. INC.
227, route 271
Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0
Tel : (418) 228-1578
Tél : (418) 228-1906
Créancière

DÉCLARATION D'ATTESTATION

Je, soussigné, **Frédéric DESGAGNÉ**, avocat, exerçant au 1170, Grande-Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1E5, atteste que:

1. Le contenu du présent document est exact.
2. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de la partie au présent document.
3. Le présent document traduit la volonté exprimée par la partie.
4. Le document est valide quant à sa forme.

ATTESTÉ À QUÉBEC, ce 6 juillet 2023

Nom: **Me Frédéric DESGAGNÉ**
Qualité: **Avocat**
Adresse: **1170, Grande-Allée Ouest**
Québec (Québec) G1S 1E5



FREDERIC DESGAGNE, AVOCAT

